



Concours académique des métiers de la coiffure

en partenariat avec L'Oréal professionnel, Babyliss professionnel et le musée des arts décoratifs et du design

Objectifs du concours :

- Valoriser les talents des élèves et des équipes pédagogiques
- Promouvoir les métiers de la coiffure
- Renforcer les partenariats entre l'école, les mondes économique et culturel
- Favoriser la créativité et l'autonomie des jeunes
- Renforcer les compétences professionnelles des élèves et leurs habiletés sociales
- Développer la démarche en développement durable

Vous trouverez, ci-dessous, le règlement de ce concours.

Nous espérons qu'il suscitera votre intérêt et nous restons à votre disposition pour échanger à ce sujet. Ce document formalise les échanges que nous avons eus avec les équipes de coiffure lors des réunions de rentrée.

Les dossiers d'inscription des participants (cf. pages 8, 9 et 10) sont à envoyer à jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr avant le vendredi 16 décembre 2022.

Les présidents de jury

Patrick PERRIER



L'inspecteur de l'Éducation nationale
chargé de l'enseignement technique

Jérémie RANQUE



L'inspecteur de l'Éducation nationale
chargé de l'enseignement technique

Présentation du concours :

La coiffure du futur



THÉMATIQUE GÉNÉRALE : *l'environnement ; un monde en transformation*

Inscription obligatoire dans une des 3 thématiques suivantes :

- S'ancrer dans son territoire (patrimoine et identité du territoire)**
- Croiser les mixités ou les identités culturelles**
- Réduire son impact sur l'environnement**

L'interprétation de la thématique choisie est libre afin de laisser la possibilité au candidat de développer sa créativité.

L'épreuve de sélection est la même, quel que soit le diplôme préparé par le candidat. En revanche, l'épreuve finale se définit par 2 épreuves distinctes : une pour les jeunes préparant un **certificat d'aptitude professionnelle (CAP)/ mention complémentaire coupe, couleur, coiffage (MC 3C)** métiers de la coiffure et une pour ceux préparant un **baccalauréat professionnel (BCP)**.

Épreuve de sélection :

PARTIE 1 : la planche tendance et la planche de recherches doivent pouvoir traduire la proposition de coiffure au regard de la thématique choisie avec une dimension développement durable.

Le candidat réalisera ces deux planches au format A3 minimum sur lesquelles divers éléments permettront de présenter les références ou les sources d'inspiration de la réalisation de coiffure envisagée (coupe, coloration, coiffage) en lien avec la thématique choisie.

- **La planche tendance** pourra présenter un ensemble organisé et composé de styles, d'ambiances, de textures, de couleurs, de formes, de paysages, d'objets... Elle pourra puiser son inspiration dans les domaines de la mode, de l'architecture, du design, du spectacle vivant, du cinéma, des enjeux de nos sociétés.
- **La planche de recherches** présentera les bases avancées du projet de la coiffure. Ce projet se traduira sous forme de déclinaison au choix de dessins, de croquis, de schémas, de cartes heuristiques... prenant appui sur le choix d'éléments sélectionnés dans la planche tendance.

Ces deux planches témoigneront d'un argumentaire justifiant de la démarche et des choix du candidat. Les documents collés, les croquis pourront être annotés.

Ces deux planches pourront être enrichies d'une production sonore ou audiovisuelle au format MP3 ou MP4.

Cette phase du projet peut être menée librement par le candidat ou avec le soutien du professeur d'arts appliqués.

PARTIE 2 : la mise en œuvre du projet en lien avec la thématique choisie au travers des techniques de coupe, couleur, coiffage par le candidat :

- **Coupe** : tous les outils de coupe sont autorisés à l'exception du sabot de la tondeuse.
- **Couleur** : tous les produits de coloration peuvent être utilisés à l'exception de la coloration fugace : sprays colorants, paillettes, gels colorants, mousses colorantes et mascaras de cheveux.
2 couleurs maximum sont autorisées pour les **CAP/MC**.
4 couleurs maximum (dont l'éclaircissement) sont autorisées pour les **BCP/BP**.
- **Coiffage** : tous les outils de coiffage sont autorisés. Tous les produits de finition et de construction sont permis à l'exception de ceux qui sont colorés.

Cette phase du projet peut être menée librement par le candidat ou avec le soutien du professeur de coiffure qui l'a en responsabilité.

Attention, tous les produits utilisés par les candidats sont obligatoirement ceux de la marque L'Oréal et sont pris en charge financièrement par cette dernière.

Une définition précise de l'épreuve finale sera communiquée ultérieurement. Elle comprendra en plus de la réalisation de **la coiffure du futur** une présentation du projet suivi d'un entretien, et ce pour tous les niveaux : **CAP/MC/BCP/BP**.

SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES							
CAP/MC	Épreuve de sélection			Épreuve de sélection			
	Partie 1	Partie 2		Partie 1	Partie 2		Partie 3
Lieu	Centre de formation du candidat			Lycée des métiers La Morlette CENON			
Date	Jusqu'au vendredi 31 mars 2023			Vendredi 28 mai 2023			
Durée	5 minutes	3h		5 minutes	3h		10 minutes
Intitulé	Planche tendance et planche de recherches au regard de la thématique choisie	Epreuve pratique coupe, couleur, coiffage cohérence technique et esthétique au regard du niveau attendu	Conformité de la coiffure réalisée à la thématique choisie	Planche tendance et planche de recherches au regard de la thématique choisie	Epreuve pratique coupe, couleur, coiffage cohérence technique et esthétique au regard du niveau attendu	Conformité de la coiffure réalisée à la thématique choisie	Présentation et entretien sur la démarche du projet
Points	/10	/30	/20	/10	/30	/20	/10

SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES							
BCP/BP	Épreuve de sélection			Épreuve de sélection			
	Partie 1	Partie 2		Partie 1	Partie 2		Partie 3
Lieu	Centre de formation du candidat			Lycée des métiers La Morlette CENON			
Date	Jusqu'au vendredi 31 mars 2023			Vendredi 28 mai 2023			
Durée	5 minutes	3h		5 minutes	3h		10 minutes
Intitulé	Planche tendance et planches de recherches au regard de la thématique choisie	Epreuve pratique coupe, couleur, coiffage cohérence technique et esthétique au regard du niveau attendu	Conformité de la coiffure réalisée à la thématique choisie	Planche tendance et planche de recherches au regard de la thématique choisie	Epreuve pratique coupe, couleur, coiffage cohérence technique et esthétique au regard du niveau attendu	Conformité de la coiffure réalisée à la thématique choisie	Présentation et entretien sur la démarche du projet
Points	/10	/30	/20	/10	/30	/20	/10

Règlement du concours

Article 1^{er}. Profil des candidats

Ce concours est ouvert à tous les jeunes en formation initiale (CAP et BAC PRO Métiers de la Coiffure, MC Coiffure Coupe Couleur) des établissements de l'académie de Bordeaux, pas de limitation d'âge.

Article 2. Justificatifs

Les documents d'inscription, de droit à l'image et de droit au son (cf. pages 6, 7 et 8) sont à retourner avant le 16 décembre 2022 à : jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr.

Article 3. Date et lieu du concours La coiffure du futur

- L'épreuve de sélection se déroule dans l'établissement du candidat avant le 31 mars 2023. Les résultats doivent être remontés avant le 3 avril 2023 à jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr.
- L'épreuve finale se déroulera le vendredi 28 avril 2023 dans les locaux du lycée des métiers. La Morlette de CENON (33). Les candidats sélectionnés recevront une invitation indiquant les horaires et les conditions de leur épreuve.

Article 4. Matériel apporté par le candidat

Pour réaliser l'épreuve finale, le candidat doit apporter le matériel nécessaire précisé sur la convocation.

Article 5. Composition du jury

Pour chacune des épreuves, il y a 2 jurys successifs qui ne peuvent être les mêmes.

- **Épreuve de sélection (établissement) :**

- Jury 1 évalue une planche tendance et une planche de recherches (/10) au regard de la thématique choisie ainsi que le résultat final et la conformité de la coiffure à la thématique choisie (/20).

Composition du jury : 3 personnes (un professeur d'arts appliqués + un représentant (professeur ou professionnel) de la coiffure ne participant pas au jury 2 + un personnel de direction (chef d'établissement, adjoint, DDFPT).

- Jury 2 évalue la technicité de la coupe (/10), de l'effet couleur (/10) et du coiffage (/10) au regard du niveau attendu.

Composition du jury : 2 ou 3 personnes (professeurs de coiffure, professionnel de la coiffure ne participant pas au jury 1, représentant L'Oréal...).

- **Épreuve finale (CENON) :**

- Jury 1 évalue une planche tendance et une planche de recherches (/10) au regard de la thématique choisie ainsi que le résultat final et la conformité de la coiffure à la thématique choisie (/20).

Composition du jury : 3 ou 4 personnes (ex : IEN design et métiers d'art, IEN SBSSA ne participant pas au jury 2, personnel de L'Oréal ne participant pas au jury 2, formateur, personnalité du monde culturel...).

- Jury 2 évalue la technicité de la coupe (/10), de l'effet couleur (/10) et du coiffage (/10) au regard du niveau attendu.

Composition du jury : 2 ou 3 personnes (ex : IEN SBSSA ne participant pas au jury 1, coiffeur ambassadeur de L'Oréal, personnel de L'Oréal ne participant pas au jury 1, expert...).

- Jury 3, qui aura observé la prestation du candidat, évalue l'entretien portant sur la démarche de projet du candidat (/10).

Composition du jury : un représentant de l'académie de Bordeaux + un coiffeur ambassadeur de L'Oréal ne participant pas au jury 2.

Article 6. Médiatisation et droit à l'image

Afin d'assurer la promotion du concours, les candidats s'engagent à accepter de communiquer avec la presse (écrite, radio ou TV), avant, pendant et après le concours. Ils s'engagent aussi à signer les documents relatifs à la cession de droit à l'image, internet et réseaux sociaux.

Le concours **La coiffure du futur** fera l'objet d'une communication spécifique sur le site de l'académie de Bordeaux.

Les jeunes et les enseignants/formateurs sont invités à poster les photos de leur réalisation sur leurs comptes personnels, sur les ENT et site de leur établissement.

Article 7. Proclamation des résultats

- Pour l'épreuve de sélection : les personnes habilitées à proclamer les résultats sont les personnels de direction de l'établissement (ou par extension le DDFPT, le responsable de formation ou le référent disciplinaire). À l'issue de l'épreuve, ils proclameront le podium ainsi que le lauréat sélectionné pour l'épreuve finale. Ces résultats seront transmis aux présidents de jury au plus tard le 3 avril 2023 à jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr.
- Pour l'épreuve finale : les présidents du jury proclameront le podium ainsi que le lauréat 2023 du concours académique **La coiffure du futur**.

Article 8. Réclamation

Les jurys sont souverains et leurs décisions ne peuvent être remises en cause. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 9. Acceptation du présent règlement

Toute participation implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

Article 10. Modification du règlement

Les organisateurs se réservent tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement dicté par les circonstances ou la force majeure (conditions sanitaires par exemple). Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge, de quelque nature qu'elle soit, ne pourra être retenue contre les organisateurs. En cas de modification du présent règlement, les organisateurs s'engagent à en faire parvenir la teneur aux établissements, au plus tard quinze jours avant le déroulement de la finale.

Dossier d'inscription des participants



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours « La coiffure du futur »

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

Coordonnées de l'établissement

Représentant par,

NOM

Fonction

Académie

Bordeaux

Jeunes

Nom

Prénom

Coordonnées

Numéro de téléphone

Adresse mail

Classe

Niveau de la classe

CAP

BCP

MC

BP

Enseignant(s) accompagnant(s)

Nom

Discipline

Enseignant(s) accompagnant(s)

Nom

Discipline

Date

Signature et cachet de l'établissement

Cette fiche de candidature, complétée, doit être renvoyée à : **Jérémye RANQUE**

Par courriel à jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr

Avant le vendredi 16 décembre 2022



**AUTORISATION DE PRISE DE VUES
ET D'UTILISATION D'IMAGES LE REPRÉSENTANT**

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués aux élèves et à leurs responsables légaux.

1 Désignation du projet audiovisuel

Projet pédagogique concerné (désignation sommaire) :

.....

Nom et adresse de l'établissement :

.....

Titre de l'œuvre, si applicable (provisoire ou définitif) :

.....

2 Modes d'exploitation envisagés

Support	Durée	Étendue de la diffusion
<input type="checkbox"/> En ligne		<input type="checkbox"/> Internet (monde entier) <input type="checkbox"/> Site en accès réservé (ENT, plateforme de formation, ...) Précisez le(s) site(s) :
<input type="checkbox"/> DVD	
<input type="checkbox"/> Projection collective		<input type="checkbox"/> Pour un usage collectif dans les classes des élèves enregistrés <input type="checkbox"/> Autres usages institutionnels à vocation éducative, de formation ou de recherche <input type="checkbox"/> Usages de communication externe de l'institution
<input type="checkbox"/> Autre (précisez)	

Je soussigné(e) :

.....

Domicilié(e) :

.....

autorise les organisateurs du projet à enregistrer, reproduire et représenter l'image et/ou la voix de mon enfant, en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessus.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- pour une durée de 10 ans à compter de la signature de la présente ;
- de l'image de mon enfant en tant que telle et/ou intégrée dans une œuvre papier, numérique ou audiovisuelle.

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, le MENJ s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, le sujet ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(ent) d'un libre accès aux photos concernant la personne mineure et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci***.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

La présente autorisation est délivrée en deux ou trois exemplaires, dont le premier m/nous est remis, le second sera conservé par l'organisateur du projet et le troisième par l'établissement.

Je / nous soussigné(e)(s) :

.....
.....

Représentant(s) légal/légaux de la personne désignée en tête de la présente, confirme/confirmons mon/notre consentement.

Fait à : Le :

Signature(s) manuscrite(s) du/des intéressé(e)(s) :

(Précédée(s) de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »)

** Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un mail au délégué à la protection des données de votre académie La liste des délégués est à disposition sur la page :*

<https://eduscol.education.fr/cid133975/delegues-a-la-protection-des-donnees.html>

Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil pour contester la diffusion de votre image.